

observations à présenter n'auraient pas à prolonger le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

On a parlé ici de la procédure suivie au parlement de Westminster. C'est, je crois, le chef de la C.C.F. qui a exprimé à la Chambre son admiration pour la manière dont on procède au parlement de Londres où, après avoir entendu le discours du trône, il avait assisté au débat qui n'a duré que deux jours, après quoi l'Adresse a été adoptée. Immédiatement après, des comités avaient été formés pour s'occuper des travaux de la Chambre.

Le chef de la C.C.F. avait dit alors combien il admirait cette façon de procéder. Mais ici, malgré tous les efforts que fait le Gouvernement pour se rendre aux désirs exprimés de temps à autre par les partis de l'opposition, ceux-ci changent brusquement d'avis et soulèvent d'autres objections.

Monsieur l'Orateur, je ne vous demanderai pas de mettre cette motion aux voix aujourd'hui puisque l'opinion d'après laquelle l'article 45 du Règlement exige un préavis de quarante-huit heures peut avoir quelque fondement. Toutefois je donne présentement avis d'ici, de mon siège, que ces motions seront inscrites au *Feuilleton* et que nous nous efforcerons d'obtenir une décision sur le fond des motions.

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à établir un point bien clairement: si le premier ministre veut se donner la peine de lire le compte rendu de mes paroles, il verra que j'ai nettement signalé que je ne m'opposais pas à ce qu'on examine la motion aujourd'hui plus que ne l'exige la discussion générale. J'ai rappelé que le premier ministre ne pouvait aller de l'avant aujourd'hui, qu'il le voulût ou non, sans le consentement de la Chambre, et qu'il n'obtenait pas un tel consentement. J'ai cependant précisé que j'espérais épargner du temps en présentant mes observations. Je pourrais ajouter que son prédécesseur, dont il respecte sans doute encore les opinions, nous a fourni des précédents.

**M. l'Orateur:** Si je comprends bien, la motion est retirée pour le moment?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Et moi je comprends que les motions ne sont pas retirées mais qu'on s'oppose à ce qu'elles soient étudiées maintenant. Je me rends à l'objection mais j'en donnerai avis au *Feuilleton*, afin qu'après un délai de 48 heures, elles puissent être examinées quant au fond. J'ose croire que la même discussion ne reviendra plus, mais je crains bien que ce soit un vain espoir.

**M. l'Orateur:** Quel est le prochain article à l'ordre du jour?

**Le très hon. M. St-Laurent:** C'est de proposer la levée de la séance.

**M. l'Orateur:** Avant cela, j'ai quelques rapports à déposer sur le bureau de la Chambre.

(La motion est réservée.)

#### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. l'Orateur dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

#### ÉLECTIONS FÉDÉRALES

M. l'Orateur dépose le rapport du directeur général des élections sur les élections complémentaires tenues durant l'année 1949.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**Le très hon. M. St-Laurent** propose la levée de la séance.

—En conformité de la motion spéciale, nous passerons demain à l'étude de l'Adresse et peut-être, après les allocutions des deux motionnaires, le chef de l'opposition désirerait-il que la suite du débat soit renvoyée à lundi. Si tel est le désir du chef de l'opposition, le Gouvernement conviendra volontiers de suspendre la discussion après les allocutions des motionnaires.

**M. Drew:** C'est satisfaisant.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 5 heures et 25 minutes du soir.)